

SUIVI – DOSSIER VAL-D'OR

DÉCRET SUR LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES AUTOCHTONES ET LES SERVICES PUBLICS AU QUÉBEC

L'APPQ a pris connaissance hier de l'annonce, par le gouvernement, de la tenue d'une commission d'enquête publique sur les relations entre les autochtones et les services publics au Québec, ainsi que sur le contenu du décret s'y rapportant.

Comme nous l'avions demandé, il ne s'agit pas d'une commission d'enquête publique sur les allégations criminelles ayant fait l'objet d'une enquête indépendante par le SPVM et soumise au DPCP. D'ailleurs, le décret stipule :

« QUE la Commission ne porte aucun blâme et ne formule aucune conclusion ou recommandation à l'égard de la responsabilité civile, pénale ou criminelle de personnes ou d'organisations; »

De plus, le mandat prévoit la possibilité pour la commission de mener les travaux à huis clos et de prendre toute autre mesure afin de protéger l'identité des témoins et des renseignements personnels, tant à l'audience qu'au moment de déposer son rapport.

L'Association voit d'un bon œil la nomination de M. Jacques Viens, juge à la retraite, pour présider les travaux de ladite commission. Celui-ci connaît bien le milieu autochtone pour avoir travaillé de nombreuses années comme procureur de la couronne en Abitibi.

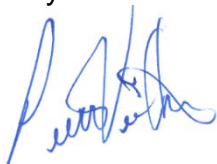
M. Viens a comme mandat de faire la lumière sur les problématiques des relations entre les autochtones et les divers services publics en examinant, notamment, les causes structurelles menant à une forme de discrimination systémique et ainsi, formuler des recommandations au gouvernement au plus tard le 30 novembre 2018.

L'Association compte participer activement aux travaux de la commission, afin de dénoncer le manque de ressources et le manque d'outils permettant aux policiers et policières d'accomplir adéquatement leur mission.

Soyez assurés que nous prendrons les moyens nécessaires pour garantir, à la fois une vigie des travaux de la commission, mais aussi l'octroi d'un support juridique pour nos membres pouvant être invités à participer à livrer leur expérience, ainsi que leurs préoccupations. Le tout ayant pour but d'explorer et de proposer des pistes de solutions pour remédier aux problématiques soulevées.

Nous vous tiendrons informés de tout développement quant aux travaux de cette commission d'enquête publique.

Syndicalement vôtre,



Pierre Veilleux
Président